Commission scolaire des Draveurs

Découvrir, grandir, devenir

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2023

entre le

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

et la

Commission scolaire des Draveurs

<u>Document actualisé 18-19</u>

Adopté au conseil des commissaires
le 6 mai 2019
Période prolongée jusqu'en 2023 le 24 février 2020



200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec J8P 1K3 Téléphone 819 663-9221 Télécopieur 819 663-6176
WWW.CSDRAVEURS.QC.CA

Table des matières

	Page
But du Plan d'engagement vers la réussite	3
Encadrements légaux	4
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite	6
Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite	7
Contexte dans lequel évolue la commission scolaire	8
Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre	12
Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire	15
Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité	17
Liens entre les objectifs et les orientations de la politique ministérielle	18
Traitement des plaintes	23
Coordonnées de la Commission scolaire des Draveurs et heures d'ouverture	24
Signataires du Plan d'engagement vers la réussite	25

A But du Plan d'engagement vers la réussite

Le Plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le Plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

La réussite éducative s'inscrit dans les trois missions de l'école québécoise : instruire, socialiser et qualifier. Elle vise le développement global des élèves tant sur les plans intellectuels, sociaux, physiques et affectifs afin de favoriser le développement du plein potentiel des élèves et de répondre aux défis du 21e siècle.

B Encadrements légaux

Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du Plan stratégique du ministère. Le Plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du Plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce Plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

1. Le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. Les orientations et les objectifs retenus;
3. Les cibles visées au terme de la période couverte par le Plan;
4. Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. Une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. Tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son Plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son Plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la commission scolaire et le ministre en conviennent. Le Plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son Plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce Plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de Planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du Plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce Plan soit harmonisée avec celle du Plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce Plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du Plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2

C Groupes ayant collaboré à l'élaboration du Plan d'engagement

Une vaste consultation a été entreprise au printemps 2017 auprès de l'ensemble des parents et des membres du personnel sur les forces et les besoins de notre organisation en lien avec les intentions ministérielles d'élaborer la Politique de réussite éducative du Québec. Les données obtenues ainsi que la Politique de réussite éducative ont permis d'identifier les priorités du Plan d'engagement vers la réussite, les valeurs de la Commission scolaire des Draveurs ainsi que l'énoncé de vision. Par la suite, le conseil des commissaires ainsi qu'un groupe de directions d'établissement identifiées par le Comité consultatif de gestion ont collaboré avec la direction générale afin d'élaborer le document de première consultation du Plan d'engagement vers la réussite. Cette première ébauche a été soumise aux diverses instances consultatives (**Comité consultatif de gestion, Comité de parents, Comité de relations professionnelles du personnel-cadre (ADEOQ et AQCS) et Comités de relations de travail (enseignants, personnel professionnel et personnel de soutien)** afin de préparer le document de consultation.

D Consultations menées lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite

Suite aux diverses consultations afin d'élaborer les priorités du Plan d'engagement vers la réussite, le dit Plan d'engagement vers la réussite a été soumis aux instances suivantes :

a. **Comité consultatif de gestion**
b. **Comité de parents**
c. **Comité EHDAA**
d. **Conseils d'établissement**
e. **Comité de relations professionnelles du personnel-cadre (ADEOQ et AQCS)**
f. **Comités de relations de travail (enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien)**
g. **Conseil étudiants des quatre écoles secondaires (Nicolas-Gatineau, Carrefour, Érablière et Versant)**

E Contexte dans lequel évolue la commission scolaire

Le territoire de la Commission scolaire des Draveurs comprend la partie de la Ville de Gatineau à l'est de la rivière du même nom ainsi que les municipalités de Cantley, Val-des-Monts et Denholm. Le budget total pour l'année scolaire 2016-2017 était de 192 491 210$. Afin de soutenir la réussite des élèves, la commission scolaire respecte les principes de subsidiarité et veille à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. De plus, l'indice de vétusté de ses bâtiments s'élève actuellement à 68%. Le plan de conservation des immeubles prévoit des travaux à court, moyen et long terme afin d'augmenter l'indice de vétusté et atteindre les cibles fixées pour 2030 (85%). Sur le territoire de la Ville de Gatineau, on compte quatre écoles secondaires privées. La Commission scolaire des Draveurs constitue un agent économique majeur dans la région de l'Outaouais avec ses 2245 employés dont 1553 à temps complet et 692 à temps partiel. Parmi les employés à temps complet on dénombre 94 cadres, 1055 enseignants, 87 professionnels et 317 membres du personnel de soutien (année de référence 2016-2017).

La population scolaire de la commission scolaire en 2017-2018 totalise environ 17 000 élèves en formation générale des jeunes. Elle compte vingt-cinq écoles primaires et quatre écoles secondaires dont la population scolaire varie entre 1000 et 2 900 élèves pour la plus populeuse, ce qui facilite, entre autres, la mise en œuvre d'une diversité de programmes de concentration qui répondent adéquatement à plusieurs intérêts et besoins de ses élèves. Sur l'ensemble de ses établissements, la commission scolaire, en 2017-2018, dénombre neuf écoles faisant partie de la *Stratégie d'intervention Agir autrement* (SIAA) dont huit au primaire et une au secondaire. Ces écoles participent pleinement au déploiement de cette stratégie nationale parce que leur population scolaire répond aux attributs nécessaires qui définissent ce qu'est un milieu à forte incidence de défavorisation. L'objectif principal visé par la stratégie consiste à développer l'expertise du personnel des écoles en matière d'interventions efficaces en milieu défavorisé afin de soutenir les élèves vers la réussite scolaire.

La commission scolaire compte également un centre de formation professionnelle et un centre de formation générale pour les adultes. Sa population scolaire adulte en 2016-2017, s'évalue environ à 1317 ETP (équivalent temps plein). Une particularité est à prendre en compte dans la région de

l'Outaouais: les services de la formation professionnelle sont régionalisés, ce qui leur confère une synergie particulière en facilitant le soutien et la prise de décision face à l'ensemble des défis qui leur sont propres.

Malgré les efforts déployés et bien que nous qualifions notre organisation de dynamique au regard de la mise en œuvre de programmes d'intervention et d'initiatives diversifiées, la réussite et la persévérance scolaires demeurent des défis importants pour notre organisation. Le taux de diplomation et de qualification s'améliore depuis les dernières années. Celui-ci est passé de 70,6 % en juin 2016 (cohorte 2009) à 74% en juin 2017 (cohorte 2010). L'écart qui le sépare du réseau public était donc de 9,5 points de pourcentage en juin 2016 et est passé à 6, 9points de pourcentage. Nous prenons en compte cette réalité dans le choix des moyens retenus dans ce Plan d'engagement vers la réussite qui seront ensuite repris par chacun de nos établissements dans les projets éducatifs. Ainsi, notre ambition de réussite nous incitera à exercer un suivi continu des résultats pour permettre d'ajuster les pratiques et les services en fonction des cibles à atteindre.

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes a diminué graduellement depuis les cinq dernières années pour atteindre 15,4 % en 2014-2015 et remonter à 17,3% en 2015-2016. Notons que ce taux s'améliore plus rapidement que l'ensemble du Québec. Nous poursuivons nos efforts pour maintenir cette amélioration bien que le taux élevé d'abandon des élèves inscrits dans le parcours de formation préparatoire au travail demeure très préoccupant.

Un autre élément important à souligner est le taux de diplomation et qualification supérieur d'une majorité de filles au secondaire, avant l'âge de 20 ans (73,8 % en 2016, cohorte 2009) comparé à celui des garçons (67,5 % en 2016, cohorte 2009), tendance qui se maintient pour la cohorte de 2010 (79,5% pour les filles et 69% chez les garçons). Ce phénomène est aussi observé à l'échelle du Québec[1]. Aussi, davantage de garçons que de filles, inscrits en formation générale des jeunes, quittent l'école sans diplôme ni qualification et cette tendance se maintient au cours des cinq dernières années. Ces constats apportent un défi de taille en interpellant tout particulièrement le regard différencié que les acteurs doivent poser sur l'adaptation des approches pédagogiques qu'ils préconisent.

Depuis l'année 2015-2016, la commission scolaire participe au projet CAR de la Fondation Lucie et André Chagnon. Ce projet vise, par la participation de toutes les directions d'établissement aux communautés de pratique (COP), la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelle (CAP) avec les enseignants sur une base volontaire. De plus, la commission scolaire participe à plusieurs projets de recherche et de développement en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais, ce qui ajoute une valeur à la recherche d'efficacité de ses interventions éducatives. La commission scolaire accorde une attention toute particulière aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en offrant une variété de services adaptés, tant au primaire qu'au secondaire, pour répondre aux nombreux défis que présente cette population scolaire, qui totalise 31,1 %[1] de l'ensemble des élèves pour l'année de référence 2015-2016. Par ailleurs, la commission scolaire a choisi de maintenir des services regroupés en raison des besoins spécifiques de certains élèves pour leur permettre de mieux se développer et progresser. Enfin, la commission scolaire fournit les ressources nécessaires à l'intégration harmonieuse de ces élèves si tels sont leurs besoins.

Pour favoriser la réussite des élèves, la commission scolaire déploie, dans chaque établissement de la formation générale des jeunes, des services complémentaires lesquels sont attribués en tenant compte, notamment, de la population scolaire totale de l'établissement de même que de son indice de défavorisation. Depuis l'année scolaire 2017-2018, la commission scolaire révise la répartition de ses ressources en recevant les recommandations du comité de répartition des ressources. En plus d'offrir un programme de Sport-études aux élèves de 5e et 6e année du primaire, un programme international a été mis en place en 2017-2018 pour les élèves de 5e et 6e année et le déploiement s'est poursuivi en 2018-2019 pour les élèves de 3e et 4e année du primaire.

De nombreuses actions visant d'abord à prévenir l'intimidation dans les établissements de la commission scolaire ont été mises en place. De plus, afin de mettre un terme aux comportements d'intimidation au moment où ils se manifestent, des démarches d'intervention sont également prévues et consignées dans chacun des Plans de lutte pour contrer la violence et l'intimidation que les écoles révisent annuellement. Tous les établissements prônent le respect de la personne et nous pensons qu'un climat d'école positif, sécuritaire et bienveillant favorise les apprentissages des élèves.

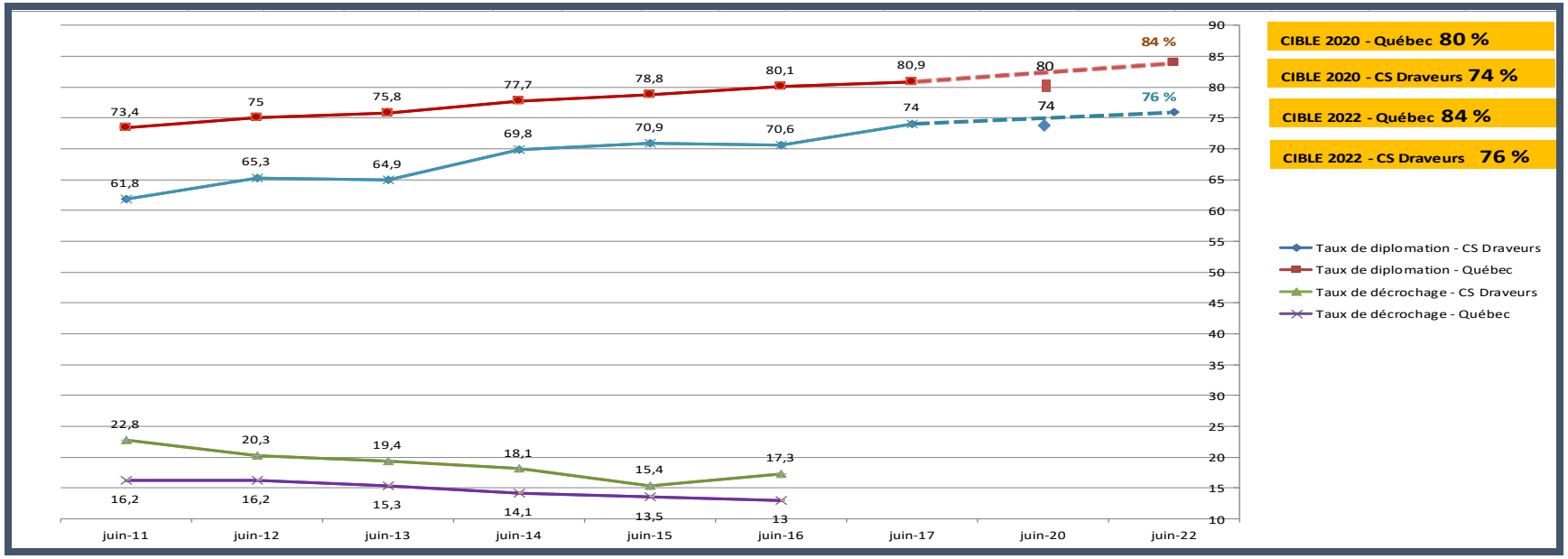
1 Portait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Draveurs, MEES, 2018

La commission scolaire poursuit ses efforts pour soutenir les milieux dans la mise en œuvre d'activités visant la promotion et la valorisation de la formation professionnelle, plus particulièrement dans une perspective de continuité avec la formation générale des jeunes. Elle est fière du réseau de partenaires avec lesquels elle travaille en toute complémentarité afin d'assurer la réussite éducative de ses élèves. Bref, la Commission scolaire des Draveurs est ouverte sur son milieu et demeure pleinement consciente que c'est en intégrant l'école au cœur de sa communauté qu'elle multiplie les opportunités, pour ses établissements, de relever le défi d'instruire, de socialiser et de qualifier l'ensemble des élèves qui lui sont confiés.

Diplomation et qualification :

- Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification, sept ans après leur entrée au secondaire et ce, tant au secteur des jeunes qu'à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle.

Évolution des taux de diplomation et de sorties sans diplôme



Source : Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire des Draveurs, MEES, 2018.

F Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le Plan stratégique du ministère, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2023, le ministre a déterminé les **deux orientations** suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur Plan d'engagement vers la réussite :

- **Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire1.**
- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour2.**

Les commissions scolaires doivent également intégrer les **cinq objectifs** suivants dans leur Plan d'engagement vers la réussite :

Objectif national 2030	**Cohérence avec la Politique de la réussite éducative**	**Cible intermédiaire 2023(1)**	**Situation actuelle**	**Indicateur**
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2	Garçons et filles : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDAA et régulier : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration 1re génération : écart de 3 points	Garçons et filles : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux EHDAA et régulier : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement Écoles défavorisées : écart de 8,9 points pour le réseau public seulement Élèves issus de l'immigration : 1re génération: écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

Objectif national 2030	**Cohérence avec la Politique de la réussite éducative**	**Cible intermédiaire 2023(1)**	**Situation actuelle**	**Indicateur**
Ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6	Ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6% (Cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
Porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Objectif 1	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8% (Cohorte 2008 -2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2023 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire

Objectif national 2030	**Cohérence avec la Politique de la réussite éducative**	**Cible intermédiaire 2023(1)**	**Situation actuelle**	**Indicateur**
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier (2)

1 En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

2 En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

(1) Les cibles intermédiaires pour 2023 correspondent aux cibles du Plan stratégique 2017-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La commission scolaire peut, après analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son Plan d'engagement vers la réussite. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire à son Plan d'engagement vers la réussite d'autres objectifs inscrits dans le Plan stratégique du ministère, si elle juge pertinent de le faire en fonction de son contexte et de ses priorités.

(2) Cet indicateur est global et limitatif. Les commissions scolaires peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

G Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire

Politique de réussite éducative	*Cibles 2023 MEES*	*Situation actuelle CSD*	*Cibles 2023 CSD*	*indicateurs*
OBJECTIF 1 D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Porter de 78,8 (cohorte 08-09) à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	Après 7 ans pour la cohorte débutant en 08-09 et suivie jusqu'en 14-15 : 70,9% Cohorte débutant en 09-10 et suivie jusqu'en 15-16 : 70,6% Cohorte débutant en 10-11 et suivie jusqu'en 16-17 : 74%	76%	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
Politique de réussite éducative	***Cibles 2023 MEES***	***Situation actuelle CSD***	***Cibles 2023 CSD***	***indicateurs***
OBJECTIF 2 D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	<u>Écarts (cohorte 08-09) :</u> Garçons et filles : de 10,1% à 6,1%** EHDAA et régulier : de 34,1% à 25,3%* Écoles défavorisées : de 8,9% à 6,5%* Élèves issus de l'immigration : de 4,1% à 3%** *réseau public ** ensemble du Québec	<u>Écarts (cohorte (08-09)</u> Garçons vs filles : 4,3 % EHDAA et régulier : 39,8% Écoles défavorisées : 8,5% Immigration : +3,6% <u>Écarts (cohorte 09-10)</u> Garçons vs filles : 6,3 % EHDAA et régulier : 38,9% Écoles défavorisées : ND Élèves issus de l'immigration : 9,3%	Garçons vs filles : 4,3 % EHDAA et régulier : 34,1% Écoles défavorisées : 6,5% Immigration : 4,1%	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

Politique de réussite éducative	*Cibles 2023 MEES*	*Situation actuelle CSD*	*Cibles 2023 CSD*	*indicateurs*
OBJECTIF 4 D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.	*N/A*	87 % (juin 2017) 84% (juin 2018)	90%	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture en français de la 4e année du primaire
OBJECTIF 6 D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Ramener de 12,6% à 11,4% la proportion des élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire	19,8 (14-15) 18,0% (15-16) 15,4% (16-17)	7,8%	Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire
OBJECTIF 7 D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Passer de 68% à 85% (état satisfaisant)	65 %	85%	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier

Références :
objectif 1 : Portrait des statistiques ministérielles
Objectif 2-4 et 6 : Tableau de suivi MEES : Objectif 2 : Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves
Objectif 7 : Indice PAGI:

H Déclaration contenant les objectifs de la commission scolaire quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité

La Commission scolaire des Draveurs se définit comme une organisation apprenante et inclusive qui mise sur la rigueur, l'engagement, la concertation, la compétence et l'esprit d'ouverture de son personnel et de son équipe de gouvernance. Sa mission éducative (instruire, socialiser et qualifier) se concrétise par des projets novateurs sollicitant la collaboration et la souplesse afin de favoriser l'émergence de l'expertise collective. Mobilisées par l'esprit d'équipe, les actions politiques, administratives et éducatives s'appuient sur les compétences de son personnel, les forces de ses réseaux et de ses partenaires ainsi que la recherche de l'amélioration continue basée sur les données probantes des recherches en sciences de l'éducation. Le développement professionnel de son personnel est le fruit de sa formation continue, de son travail collaboratif et de la valorisation constante de ses réalisations. Le dynamisme et la qualité du rayonnement de ses établissements sont fondés sur une répartition équitable des ressources au service de la réussite des élèves et au développement de la communauté qu'elle dessert tant sur les Plans culturels, sociaux qu'économiques. De plus, la Commission scolaire des Draveurs fait état auprès de la population, dans son rapport annuel et lors d'une assemblée publique, des résultats obtenus face aux objectifs et aux cibles préétablis.

Nous valorisons la compétence, la persévérance et la fierté des réussites.
Nous valorisons l'engagement, la responsabilisation et la collaboration.
Nous valorisons le respect, l'inclusion et l'équité.
Nous valorisons la coopération, le partenariat et le développement de notre communauté.
Nous valorisons l'école publique.

La Commission scolaire des Draveurs priorise le maintien d'un haut niveau de rigueur et d'expertise dans un monde en constant changement. Dynamique, elle s'appuie sur les forces de son personnel et de ses partenaires. Ouverte sur son milieu et dans le respect du principe de subsidiarité, elle contribue au développement continu de ses élèves et de sa communauté tout en s'assurant d'une répartition juste et équitable des ressources. La direction générale de la commission scolaire met en œuvre un processus de suivi soutenu auprès des directions d'établissement afin de vérifier la progression des cibles identifiées pour chacun des buts ministériels préalablement définis. Dans une perspective de gestion axée sur les résultats, elle entend mettre en œuvre le cycle de régulation suivant dans la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite :

- Collecter des données sur les résultats obtenus.
- Comparer ces résultats à ceux recherchés;
- Analyser les pratiques associées aux résultats;
- Identifier les pratiques gagnantes et déterminer les correctifs requis;
- Mettre en application les correctifs retenus;
- Rencontrer les directions d'établissement régulièrement, dans une perspective de supervision de la mise en œuvre de leur projet éducatif et du suivi des élèves vulnérables (Régulation en collaboration avec les directions adjointes si applicable).

I Liens entre les objectifs et les orientations de la politique ministérielle

OBJECTIF 1 de la politique de réussite éducative pour la Commission scolaire des Draveurs
D'ici 2023, porter de 70,6% (cohorte 08-09) à 76% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Orientation 1.2 Agir de façon continue et concertée
Orientation 2.3 Élaborer des parcours de formation professionnelle diversifiés, axés sur les priorités de développement du Québec et les intérêts des personnes
Orientation 3.1 Reconnaître la diversité des personnes et valoriser l'apport de chacun
Orientation 4.1 Renforcer la formation initiale et continue du personnel scolaire et du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance
Orientation 4.2 Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques
Orientation 7.1 Valoriser l'engagement parental et soutenir la relation qui unit famille et milieux éducatifs

Reconnaître et valoriser le rôle professionnel de l'ensemble du personnel;
Définir les rôles et les responsabilités des divers acteurs à l'égard de la réussite;
Promouvoir et valoriser la participation et l'engagement des parents;
Promouvoir et valoriser l'école publique;
Favoriser les pratiques de gestion efficaces;
Instaurer des stratégies qui contribuent à favoriser l'insertion professionnelle, le transfert d'expertise et la rétention du personnel;
Développer une expertise collective appuyée sur les résultats des recherches en sciences de l'éducation dans l'analyse des résultats scolaires afin de permettre aux intervenants scolaires de les utiliser comme moyen pour améliorer la réussite éducative;
Promouvoir la formation professionnelle auprès de l'ensemble des élèves et des intervenants scolaires;
Élaborer des stratégies concertées qui visent à accroître la persévérance scolaire et le sentiment d'appartenance chez tous les élèves, jeunes et adultes;
Promouvoir l'éducation pour adultes;
Accroître l'autonomie et la responsabilisation des élèves face au développement de leurs compétences;
Accroitre les taux de diplomation sur 5 ans;
Élaborer une stratégie numérique;
Soutenir la valorisation de nos réalisations.

OBJECTIF 2 de la politique de réussite éducative pour la Commission scolaire des Draveurs
D'ici 2023, réduire les écarts entre les groupes ciblés :

Garçons vs filles : de 6,3% (cohorte 09-10) à 4,3 %
EHDAA et régulier : de 38,9% (cohorte 09-10) à 34,1%
Écoles défavorisées : de 8,5% (cohorte 08-09) à 6,5%
Immigration : de 9,3% (cohorte 09-10) à 4,1%

Orientation 3.1 Reconnaître la diversité des personnes et valoriser l'apport de chacun
Orientation 3.2 Déployer des services éducatifs qui soient accessibles, de qualité et adaptés à la diversité des besoins
Orientation 3.3 Intervenir à tous les niveaux de gouvernance pour assurer l'égalité des chances
Orientation 8.1 Valoriser l'éducation, l'école et son personnel ainsi que le rôle des services de garde éducatifs à l'enfance
Orientation 8.2 Raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté

Préparer et soutenir la réussite éducative de nos élèves;
Mettre en œuvre des modes d'organisation des services éducatifs adaptés aux besoins spécifiques des élèves;
Poursuivre la mise en œuvre des divers partenariats pour les élèves ayant des besoins particuliers;
Favoriser la concertation entre les services de garde à l'enfance et l'école lors de l'entrée au préscolaire;
Poursuivre le déploiement des maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés;
Repérer tôt les élèves ayant des besoins particuliers et évaluer les besoins;
Porter une attention particulière aux garçons, aux élèves HDAA et aux élèves immigrants;
Soutenir l'intérêt et la motivation des élèves;
Créer des équipes collaboratives et mobilisées vers la réussite des élèves vulnérables;
Outiller les élèves par rapport à leur orientation scolaire;
Prépare les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et reconnaître la diversité;
Renforcer et diversifier les services d'intervention auprès des nouveaux arrivants;
Développer des interventions ciblées auprès des élèves immigrants les plus vulnérables, notamment les réfugiés;
Soutenir les projets scolaires visant une diminution de la pauvreté, une augmentation de la qualité de vie et les luttes contre les inégalités.

OBJECTIF 4 de la politique de réussite éducative pour la Commission scolaire des Draveurs
D'ici 2023, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire (situation de départ : juin 2017 : 87% et juin 2018 : 84%)**.**

Orientation 1.1 Agir tôt et rapidement
Orientation 1.2 Agir de façon continue et concertée
Orientation 2.1 Développer les compétences en littératie et en numératie dès la petite enfance et tout au long de la vie
Orientation 2.2 Mieux intégrer les compétences du 21e siècle et les possibilités du numérique

Initier et soutenir les pratiques éducatives probantes qui permettent d'augmenter les résultats scolaires dans l'ensemble des disciplines;
Renforcer les activités d'éveil à la littératie pour assurer une entrée réussie dans le monde de la lecture;
Maintenir les compétences langagières tout au long de la vie;
Favoriser le dépistage précoce des difficultés des élèves et agir rapidement;
Soutenir la mise en place des équipes collaboratives.

OBJECTIF 6 de la politique de réussite éducative pour la Commission scolaire des Draveurs
D'ici 2023, amener de 15,4% à 12,5% la proportion des élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire.

Orientation 1.2 Agir de façon continue et concertée
Orientation 4.2 Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques
Orientation 4.3 Actualiser les modalités d'évaluation des apprentissages et s'assurer de leur intégrité
Orientation 5.1 Offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes
Orientation 5.2 Offrir un milieu de vie qui intègre des activités culturelles, physiques et sportives, scientifiques et entrepreneuriales
Orientation 8.1 Valoriser l'éducation, l'école et son personnel ainsi que le rôle des services de garde éducatifs à l'enfance
Orientation 8.2 Raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté

Mettre en place, avec les établissements, des pratiques de transitions harmonieuses pour les élèves du préscolaire au primaire, des classes spécialisées aux classes régulières et du primaire au secondaire;
Offrir des activités variées (sportives, culturelles, scientifiques, artistiques, entrepreneuriales et communautaires);
S'assurer d'un partage équitable des ressources visant la réussite des élèves;
Accroître et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant.

OBJECTIF 7 de la politique de réussite éducative pour la Commission scolaire des Draveurs
D'ici 2023, passer de 68% à 85% des établissements dans un état satisfaisant.

Orientation 6.1 Assurer l'accès à des ressources éducatives et pédagogiques de qualité et à des infrastructures technologiques en permettant une utilisation optimale du numérique
Orientation 6.2 Améliorer la qualité des équipements, des installations et des infrastructures immobilières dans une perspective de soutien éducatif et de développement durable
Orientation 8.2 Raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté
Orientation 8.3 Accroître la contribution du système d'éducation à la vitalité du territoire et au maintien des petites communautés

Poursuivre les efforts visant l'adoption de pratiques de gestion favorisant le développement durable;
Mettre en œuvre le plan d'amélioration du parc immobilier et de suivi en lien avec les indices de satisfaction;
Faciliter l'accessibilité des installations de la commission scolaire en collaborant avec la communauté;
Favoriser la responsabilisation citoyenne.

Rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte sur le territoire de la commission scolaire
Orientation 8.2 Raffermir les liens entre les milieux éducatifs et les différents acteurs de la communauté
Orientation 8.3 Accroître la contribution du système d'éducation à la vitalité du territoire et au maintien des petites communautés

Mettre en place une table de concertation régionale sur l'orientation professionnelle;
Développer des offres de services en partenariat avec les différents acteurs de la communauté afin de mieux répondre aux besoins en littératie de la population adulte.
Développer des projets novateurs entre le centre de formation générale des adultes et les classes d'accueil;
Soutenir les nouveaux arrivants qui ne maitrisent pas la langue française.

Faire bouger les élèves du primaire chaque jour
Orientation 6.2 Améliorer la qualité des équipements, des installations et des infrastructures immobilières dans une perspective de soutien éducatif et de développement durable
Orientation 7.1 Valoriser l'engagement parental et soutenir la relation qui unit famille et milieux éducatifs
Orientation 8.1 Valoriser l'éducation, l'école et son personnel ainsi que le rôle des services de garde éducatifs à l'enfance

Faciliter l'accessibilité des installations de la commission scolaire en collaborant avec la communauté;
Faire le bilan des projets « À l'école, on bouge au cube »;
Favoriser le partage de pratiques gagnantes;
Élaboration d'une stratégie pour rendre les récréations actives;
Varier l'offre d'activités parascolaires : sportives, culturelles, scientifiques, artistiques, entrepreneuriales et communautaires ;
Favoriser le développement d'activités à caractère sportif incluant les activités offertes dans les services de garde.

J Le traitement des plaintes

Cheminement critique d'une plainte

La Commission scolaire des Draveurs vise l'établissement et le maintien d'un lien de confiance étroit avec les parents et les élèves. À cet égard, elle prône l'ouverture et la médiation entre ses intervenants et les élèves ou leurs parents face à toute situation d'insatisfaction, et ce, en tout temps et à toute étape du cheminement critique d'une plainte.

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5
Formulation d'une plainte à l'école ou au centre	**Appel d'un plaignant au service à la clientèle**	**Traitement de la plainte par le responsable de l'examen des plaintes**	**Demande de révision d'une décision**	**Traitement de la plainte par le protecteur de l'élève**
1) Le plaignant s'adresse d'abord à l'intervenant concerné; 2) Si la plainte persiste, le plaignant s'adresse à la direction de l'établissement; 3) Si la plainte persiste toujours, le plaignant s'adresse au service à la clientèle. (819 663-9221, poste 12121)	1) Le responsable du service à la clientèle consigne la plainte sur le formulaire approprié; 2) Le formulaire est transmis à la direction de l'établissement qui complète sa partie et la retourne au service de la clientèle.	1) Au besoin, le responsable de l'examen des plaintes prête assistance au plaignant dans la formulation par écrit de sa plainte; 2) Le responsable de l'examen des plaintes doit dans les 30 jours de la réception d'une plainte qu'il jugera recevable communiquer sa décision au plaignant par écrit	L'exercice du recours en révision d'une décision donne ouverture au traitement de la plainte par le protecteur de l'élève si le plaignant n'est pas satisfait de la décision prise par le responsable de l'examen des plaintes.	1) Le protecteur de l'élève doit, dans les 30 jours suivant la réception de la demande du plaignant, présenter son avis au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, proposer ses recommandations.

Étape 6
Décision du conseil des commissaires
Dans un délai de 60 jours à compter du dépôt au conseil des commissaires des recommandations du protecteur de l'élève, le conseil des commissaires informe le plaignant des suites qu'il entend donner aux recommandations proposées par le protecteur de l'élève.

***Coordonnées du protecteur de l'élève**

Monsieur Reynald Labelle
Téléphone : 819 209-5719

Courriel : protecteur@csdraveurs.qc.ca

K Coordonnées de la Commission scolaire des Draveurs et heures d'ouverture

200, boulevard Maloney Est
Gatineau (Qc) J8P 1K3
Tél. : 819 663-9221
Téléc. : 819 663-6176

Pour toute demande d'information : **reception@csdraveurs.qc.ca**

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi

8h à 12h

13h à 16h

L Signataires du Plan d'engagement vers la réussite

Claude Beaulieu
Président
Commission scolaire des Draveurs

Manon Dufour
Directrice générale
Commission scolaire des Draveurs

M. Pierre Boucher
Commissaire : Circonscription 1
Commission scolaire des Draveurs

M. Ernest Bédard
Commissaire : Circonscription 2
Commission scolaire des Draveurs

M. Paul Loyer
Commissaire : Circonscription 3
Commission scolaire des Draveurs

M. Normand Sylvestre
Commissaire : Circonscription 4
Commission scolaire des Draveurs

M. Paul Morin
Commissaire : Circonscription 5
Commission scolaire des Draveurs

M. Steve Kirk
Commissaire : Circonscription 6
Commission scolaire des Draveurs

Mme Nathalie Dorais-Pagé
Commissaire : Circonscription 7
Commission scolaire des Draveurs

Mme Micheline Marcotte-Boucher
Commissaire : Circonscription 8
Commission scolaire des Draveurs

M. David Pigeon
Commissaire : Circonscription 9
Commission scolaire des Draveurs

Mme Marie-France Gagnon
Commissaire : Circonscription 10
Commission scolaire des Draveurs

Mme Valérie Dionne
Commissaire parent (représentante EHDAA)
Commission scolaire des Draveurs

Mme Annick Tremblay
Commissaire parent (représentante niveau secondaire)
Commission scolaire des Draveurs

M. Jérôme Maltais
Commissaire parent (représentant niveau primaire)
Commission scolaire des Draveurs

M. Romain Vanhooren
Commissaire parent (représentant niveau primaire)
Commission scolaire des Draveurs